



Commune d'ASPREMONT

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2024 ont été votés le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).



Commune d'ASPREMONT

Pour notre commune :

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (redevances d'occupation du domaine public, travaux en régie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.
- ❖ Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 961 632,65 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2024 les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation d'eau et des résultats excédentaires reportés.
- Pour 2024 elles s'élèvent à 129 670,60 €.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations. Les charges de personnel représentent 135 650 € des dépenses de fonctionnement de la commune.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 430 288 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2024 les dépenses de fonctionnement couvrent les travaux d'entretien et de réparation des réseaux avec la maintenance (pompes, station d'épuration...) et les frais d'analyses périodiques d'eau.
- Pour 2024 elles s'élèvent à 129 670,60 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (146 892 € en 2023 - prévision 2024 = + 7 306 €)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section du budget principal :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	219 550 €	Excédent brut reporté	592 459,65 €
Dépenses de personnel	135 650 €	Recettes des services	40,00 €
Autres dépenses de gestion courante	74 488 €	Impôts et taxes	200 881,00 €
Dépenses financières		Dotations et participations	168 171,00 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	3 142,24 €
Autres dépenses	100 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	10,00 €
Total dépenses réelles	430 288 €	Autres recettes	38 266,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	961 632,65 €
Virement à la section d'investissement	582 641,89 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	10 000,00 €
Total général	1 012 929,89 €	Total général	1 012 929,89 €



Commune d'ASPREMONT

Les principales dépenses et recettes de la section du budget annexe d'eau et d'assainissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	66 238,60 €	Excédent brut reporté	44 882,60 €
Autres dépenses de gestion courante	6 770,00 €	Recettes des services	61 200,00 €
Dépenses financières	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles		Recettes exceptionnelles	
Autres dépenses	2 000,00 €	Recettes financières	1 815,00
Total dépenses réelles	76 008,60 €	Total recettes réelles	107 897,60 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	53 662,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	21 773,00 €
Virement à la section d'investissement			
Total général	129 670,60 €	Total général	129 670,60 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages*

- . Taxe foncière sur le bâti = 46,10 %
- . Taxe foncière sur le non bâti = 104,17 %
- . Taxe d'Habitation = 11,02 %

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 168 171 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation d'un bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



Commune d'ASPREMONT

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent reporté	
Solde d'investissement reporté	122 437,89 €	Virement de la section de fonctionnement	582 641,89 €
Remboursement d'emprunts/cautions	1 000,00 €	FCTVA	5 900,00 €
Travaux de bâtiments		Mise en réserves	62 579,89 €
Travaux de voirie	96 000,00 €	Cessions d'immobilisations	10 000,00 €
Autres travaux	395 000,00 €	Taxe aménagement / cautions	200,00 €
Autres dépenses	141 741,89 €	subventions	89 858,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 000,00 €	Emprunt	15 000,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	766 179,78 €	Total général	766 179,78 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe d'eau et d'assainissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	369 151,51 €
Remboursement d'emprunts		Virement de la section de fonctionnement	
Travaux sur les réseaux	1 050 000,00 €	FCTVA	1 397,00 €
Autres dépenses	417 037,51 €	Subventions	364 600,00 €
		Emprunt	700 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 773,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	53 662,00 €
Total général	1 488 810,51 €	Total général	1 488 810,51 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- ❖ Pour le budget principal
 - des acquisitions foncières
 - de la réfection de voirie...
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
 - La 2^{ème} tranche de travaux liée aux opérations sur l'eau potable et l'assainissement (amélioration de la qualité des eaux, renforcement de la ressource, économie d'eau et réhabilitation du réseau, mise aux normes de l'assainissement collectif, élimination des eaux claires et réhabilitation de la station d'épuration de Thuoux)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- ❖ Pour le budget principal
 - de la Région : 39 014 €
 - du Département : 50 844 €



Commune d'ASPREMONT

- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
 - de l'État : 73 042 €
 - du Département et de l'Agence de l'Eau : 291 558 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Budget principal

Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2024



Budget principal

Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2024

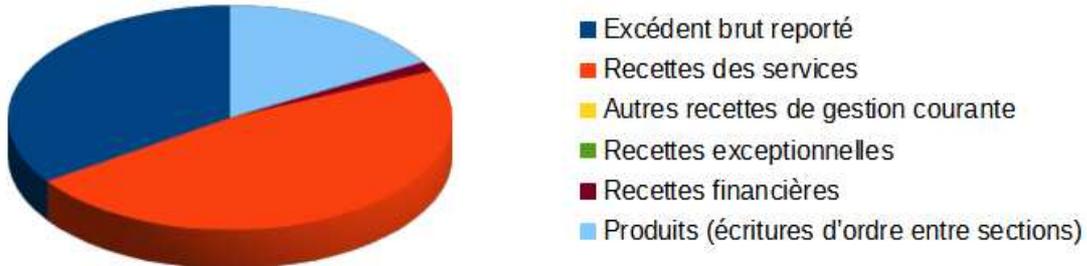




Commune d'ASPREMONT

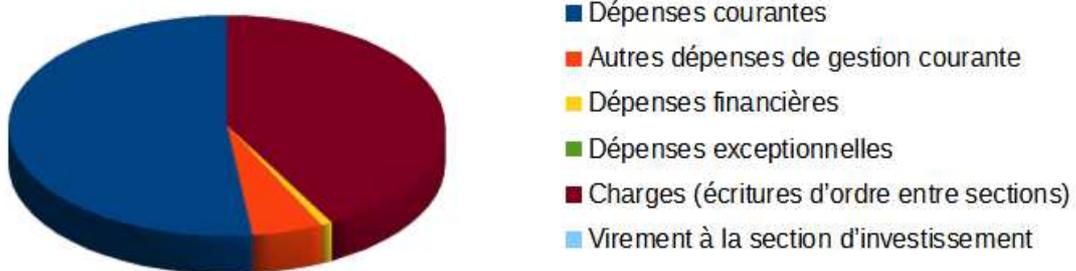
Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2024



Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2024



b) Recettes et dépenses d'investissement :

Budget principal

Prévisionnel des Recettes d'investissement 2024

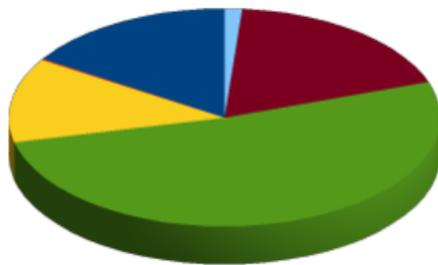




Commune d'ASPREMONT

Budget principal

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2024



- Solde d'investissement reporté
- Remboursement d'emprunts/cautions
- Travaux de voirie
- Autres travaux
- Autres dépenses
- Charges (écritures d'ordre entre sections)

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

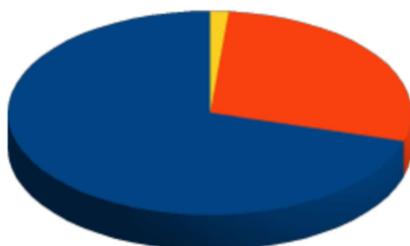
Prévisionnel des Recettes d'investissement 2024



- Solde d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- FCTVA
- Subventions
- Emprunt
- Produits (écritures d'ordre entre sections)

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2024



- Travaux sur les réseaux
- Autres dépenses
- Charges (écritures d'ordre entre sections)

Fait à Aspremont le 11 avril 2024.
Le Maire,
Jacques FRANCOU.